



Fiche d'inscription Maternelle

École Municipale des Sports

Année scolaire 2026-2027

PHOTO
RECENTE
OBLIGATOIRE

Cette fiche doit être remise complétée à l'Espace Famille

Obligatoire pour participer : Questionnaire de santé ou certificat médical (à faire remplir, dater et signer)

Classe : Petite section Moyenne Section Grande Section

À l'année

semestre 1
(du 9/09/2026 au 16/12/2026)

semestre 2
(du 6/01/2027 au 23/06/2027)

Enfant

Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Responsable légal (père, mère ou tuteur)

Nom et Prénom :

Adresse :

Situation familiale : Marié (e), célibataire, divorcé (e) :

☎ Domicile : ☎ Portables : /

Lieu de travail :

De la mère : ☎ Travail :

Du père : ☎ Travail :

Autres personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom et Prénom :

.....

Adresse :

.....

☎ Domicile : ☎ Portable : ☎ Travail :

Nom et Prénom :

.....

Adresse :

.....

☎ Domicile : ☎ Portable : ☎ Travail :

Renseignements médicaux et remarques relatifs à la santé de l'enfant

Nom du médecin de famille :

.....

Adresse et téléphone :

.....

Traitement spécifique, allergie(s) ou contre-indication quelconque :

.....

.....

Autorisation parentale :

Je soussigné (e) Nom Prénom :

Père Mère Tuteur légal de l'enfant susnommé l'autorise à participer à l'activité multisports proposée par l'Ecole Municipale des Sports.

J'autorise Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul (e) à mon domicile à la fin de l'activité. En dehors de ces horaires. Je décharge la commune de Villeneuve-la-Garenne de toute responsabilité en cas d'accident survenant après 17h00.

J'autorise Je n'autorise pas expressément, en outre, le Service municipal des Sports :

À utiliser les photographies de mon enfant prises à l'occasion des activités pratiquées. Celles-ci pourront apparaître sur les supports suivants: journal municipal, supports promotionnels du dispositif, site internet de Villeneuve-la-Garenne.

J'autorise Je n'autorise pas tout responsable de l'Ecole Municipale des Sports à faire soigner mon enfant et à pratiquer toute intervention d'urgence, y compris transfusion sanguine.

En aucun cas, la Ville ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol d'objets de valeur (bijoux, portable ou autres).

Nouveauté 2026 : je m'inscris à la newsletter de la Ville pour chaque mois rester au courant des dernières actualité de ma ville : Oui, merci de nous indiquer votre email :

.....

Non, je ne souhaite pas m'inscrire à la newsletter

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

Signature des parents (ou représentant légal de l'enfant) :